

*Quelques définitions...*

**Le harcèlement scolaire :** C'est une **violence répétée** qui peut être verbale, physique ou psychologique. Les victimes se retrouvent harcelées à cause d'une **différence** ou sur la **stigmatisation d'une caractéristique**. Ces dernières peuvent être d'ordre physique (poids, taille, couleur de cheveux), le sexe ou l'orientation sexuelle, le handicap, l'origine ethnique...

**Le cyberharcèlement :** C'est un **acte agressif, intentionnel** perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de **communication électroniques**, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule. La plupart du temps, le cyberharcèlement est en continuité avec le harcèlement qui se passe à l'école.

### Conséquences :

Décrochage scolaire, désocialisation, anxiété, dépression, somatisation, conduites autodestructrices, voire suicidaires.

Le cyber-harcèlement a des conséquences graves sur le bien-être et la santé mentale des victimes mais aussi des agresseurs et des témoins. Les conséquences seraient plus importantes que celles du harcèlement traditionnel en raison des caractéristiques particulières de ce type de violence.



# Le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement



*Mesures de prévention en France et en Finlande*

Audrey HERRAN & Wendy MOREL

Voyage d'étude en Finlande, juin 2015  
cofinancé par l'ESTS et réalisé dans le cadre  
de notre formation d'éducatrices spécialisées

# Finlande

Actions ciblées et d'ordre plus général destinées à tous les élèves d'une même école dans le but de prévenir le phénomène et de traiter les cas de harcèlement relevés dans les établissements. Apprendre à tous les enfants à se comporter de manière constructive et responsable, à s'abstenir d'encourager le harcèlement et à aider les victimes éventuelles.



- Cours KiVa et matériel utilisés par les enseignants : courts métrages, documents de présentation ...



- Jeu électronique anti-harcèlement d'apprentissage virtuel



- Gilets haute visibilité pour les surveillants de récréation (qui sont des professeurs).
- Affiches ; sites internet pour les personnels scolaires, les élèves et les parents ; support graphiques pour les cours, réunions des personnels scolaires ...
- Le **bien-être à l'école** est un concept très important : port de chaussons dans l'établissement ; 15 minutes de récréation à chaque fin de cours qui dure 45 min ; aucun redoublement car l'élève est pris en charge par un enseignant spécialisé ; 24 élèves par classe au maximum ; les élèves restent dans la même classe tout le long de leur scolarité.
- Programme « Peer Support » : Certains élèves suivent une formation. Celles-ci leur permettront de mener des actions de lutte contre le harcèlement en limitant l'isolement d'élèves.

*Ces actions sont préventives mais permettent aussi une réaction rapide des professeurs ET des élèves en cas de harcèlement.*

# France

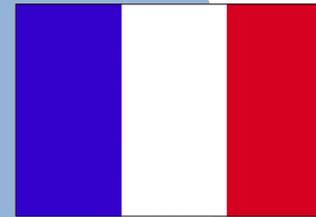
- Plusieurs numéros sont mis en place par le gouvernement pour les victimes et parents d'enfants victimes de harcèlement scolaire : Stop harcèlement (0808 807 010), non au harcèlement (3020) et net écoute (0800 200 000).

**NON AU HARCÈLEMENT**

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE **3020** Service & appel gratuits

- Le 23 janvier 2012 : circulaire concernant le harcèlement scolaire qui est publié. Premières campagnes de lutte, mise en place du dispositif « Stop Harcèlement » et d'un site internet « Agir contre le harcèlement ».
- La Maison des Ados de Lille reçoit tous les adolescents de 11 à 21 ans quelles que soient leurs questions avec écoute, soutien psychologique, social, médical. Les professionnels qui y travaillent interviennent aussi dans les collèges à l'aide d'un diaporama.

- Le [www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr) est un site internet qui regroupe toutes les démarches à suivre et les outils pour les harcelés, les harceleurs, les familles et les professionnels.



- Jonathan Destin, victime de harcèlement scolaire tente de sensibiliser le public concerné en racontant son histoire.

Par l'intermédiaire de son livre « Condamner à me tuer », par des interventions au sein des établissements scolaires accompagné de sa maman, mais également en participant à de nombreuses émissions

réalisées par les médias (Toute une histoire, Sept à Huit, Petit journal de canal +, ...).

- Mise en place d'une journée nationale contre le harcèlement scolaire (5 nov)

*Ces actions sont mises en place alors que le processus de harcèlement est déjà enclenché. De plus, la notion de bien-être à l'école est peu ou pas répandue.*